

Traite PESSAHIM

Proposition de plan – Septième chapitre – Daf 75 a et b

75 a

Guemara

A propos de la Mishnah : On ne peut pas faire rôtir Pessah [à la broche ou à la grille... R. Gamliel a dit un jour à son esclave de faire rôtir Pessah à la grille].

→ *L'épisode de R. Gamliel contredit la loi !*

○ *La Mishnah est abrégée, elle signifie ce qui suit :*

- *Elle est autorisée si la grille comporte des trous/espaces vides (Rachi - le Pessah est totalement allongé dans l'espace entre les barres transversales de la grille) ;*
- *R. Tzadok dit que R. Gamliel a dit un jour à son esclave de faire rôtir le Pessah sur une grille à trous.*

Rav Chinena bar Idi : Les Tanaim discutent (26b) de la possibilité de cuire du pain avec du bois interdit).

→ *Si un four était chauffé avec des peaux d'Orlah et [les charbons étaient] balayés et que le pain était cuit à l'intérieur, selon l'opinion qui interdit [quand le pain est cuit sur les charbons eux-mêmes, parce que Yesh Shevach Etzim b'Pat], quelle est la loi ?*

○ *Rav Ada bar Ahavah : C'est autorisé.*

→ *Rav Chinena bar Idi : Mais le Rav Chinena Sava a dit au nom de R. Yochanan que si un four était chauffé et [les charbons étaient] balayés et que Pessah était rôtie à l'intérieur, cela ne s'appelle pas Tzeli Esh (c'est invalide) ;*

- *Il est écrit "Tzeli Esh" deux fois [pour exiger de griller directement au feu].*
- *S'il n'avait pas écrit "Tzeli Esh" deux fois, nous l'aurions appelé "Tzeli Esh" (de même, nous devrions dire que le pain a été cuit par la Orlah) !*

- **Réponse 1 (Rav Ada) :** *Nous apprenons de Korban Pessah [que la cuisson dans un four chauffé par un feu est différente de la cuisson par le feu directement].*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- **Réponse 2 (Rav Ada)** : Il y est écrit "Tzeli Esh" deux fois - sinon, nous aurions pensé que c'est considéré comme "grillé" même si les charbons étaient balayés ;
 - Ici, la Torah interdit [de bénéficier de] la Orlah mais quand la Orlah n'est plus là, cela ne s'appelle pas "profiter du bois"

Beraita - Rabbi : Si on a fait des coupes dans le korban Pessah [pour l'aider à rôtir rapidement - il ne l'a pas séparé en morceaux] et qu'on l'a rôti sur du charbon, c'est Tzeli Esh.

➔ *Rav Achdevoy bar Ami : Ailleurs, Rabbi ne considère pas les charbons comme du feu !*

- *Beraita 1 : "Michvat Esh" fait référence à une brûlure par le feu (il a des lois spéciales concernant Tzara'at) - quelle est la source pour inclure une brûlure par le charbon, les cendres chaudes, le plâtre bouillant ou toute autre chose chauffée par le feu, c'est-à-dire même l'eau ?*
 - *Il est écrit "Michvah" deux fois pour les inclure.*
 - *Sous-entendu, c'est seulement parce qu'il est écrit "Michvah" deux fois - sinon nous ne considérerions pas les charbons comme du feu !()*.
 - **Réponse 1 (Rav Chisda)** : *Aucun verset n'est nécessaire pour un charbon de bois (il est sûrement considéré comme du feu) - le Beraita parle d'un charbon de métal.*
 - *Un charbon métallique est considéré comme du feu !*
 - *Cf. Le cas d'une Bat Kohen transgresse l'adultère, "Ba'Esh Tisaref" - pourtant Rav Matnah a enseigné que le plomb fondu est utilisé (il est versé dans sa bouche et brûle ses entrailles) !*
 - *"Ba'Esh Tisaref" est en supplément, pour inclure toute brûlure provenant d'un incendie.*
 - *A plus forte raison, le feu lui-même est valable - nous devrions l'entourer de fagots de brindilles et la brûler !*
 - *Nous apprenons d'une Gezerah Shavah "Sereifah-Sereifah" de Nadav et Avihu - tout comme leurs Neshamot ont été brûlés (c'est-à-dire qu'ils ont été tués) mais leurs*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

corps sont restés intacts, la mort par brûlure devrait être similaire.

- *Nous devrions tuer par l'eau bouillante !*
 - *De cette manière c'est trop douloureux, Rav Nachman a expliqué "V'ahavta l'Re'echa Kamocho" - [Chachamim doivent] choisir une belle mort pour celui qui doit être exécuté.*

- *Si oui, pourquoi avons-nous besoin d'une Gezeirah Shavah (à partir des enfants de Aharon) pour disqualifier le fait de brûler le corps ?*
- *Nous savons que le fait de brûler la Neshamah mais pas le corps est appelé brûler seulement à partir de la Gezeirah Shavah.*
- *Nous réaliserions l'enseignement de Rav Nachman (faire souffrir le minimum) en faisant un grand feu pour la tuer rapidement ;*
- *Le verset enseigne que ce n'est pas le cas (nous n'avons pas besoin de brûler le corps). On n'a pas de preuve qu'un métal chauffé est comme le feu.*

- *Pourquoi est-il écrit "Ba'Esh" ? (Il suffirait de dire "Tisaref" ! pour la fille Cohen)*
 - *Cela exclut un métal fondu à la source (naturellement, comme la lave).*

- *R. Yirmeyah : Parfois, le verset "Ba'Esh Tisaref" exclut ce qui ne vient pas du feu !*
 - *Il est dit à propos de Parim ha'Nisrafim (Chata'ot intérieurs qui sont brûlés à l'extérieur du Machaneh) "V'Saraf Oto Al Etzim ba'Esh" ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Beraita : "Ba'Esh" → avec du feu pas en le faisant bouillir.*
 - *R. Zeira : En ce qui concerne la Mitat Beit Din, il est écrit "Ba'Esh" puis "Tisaref" pour inclure toute combustion qui ne provient pas du feu ;*
- *En ce qui concerne Parim ha'Nisrafim, il est écrit "V'Saraf Oto Al Etzim ba'Esh" - Esh est à la fin, pour exiger un feu réel.*
- *En ce qui concerne Parim ha'Nisrafim, il est également fait mention [dans un autre verset] de la notion de "bruler" à la fin - "Al Shefech ha'Deshen Yisaref" ! (on devrait permettre de bruler de n'importe quelle manière)*

75 b

- *En fait, nous apprenons des lois différentes de ce "Yisaref" :*
 - *Beraita :*
 - *"Yisaref" - même s'il n'y a pas de cendres là-bas ;*
 - *"Yisaref" - même après que la plus grande partie a pris feu [il faut s'engager à la brûler].*
 - *Réponse 2 / Ravina : La réponse 1 de Beraita est erronée, elle devrait se lire comme suit :*
 - *Peut-être que "Michvat Esh" ne s'applique qu'à une brûture par le feu ou par le charbon - quelle est la source à prendre en compte pour une brûture par des cendres chaudes, du plâtre bouillant ou toute autre chose chauffée par le feu, c'est-à-dire même de l'eau ?*
 - *Il est écrit "Michvah" deux fois pour les inclure.*

Rava : Ici, Rebbi considère les charbons comme du feu ;

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Beraita : Peut-être que "Gachalei" [concernant les charbons que le Kohen Gadol prend du Mizbe'ach à Yom Kipur pour les Ketoret] fait référence à des Omemot (charbons qui se fanent) !*
 - *Il est écrit "Esh".*
 - *Peut-être que "Esh" impose une flamme !*
 - *Il est écrit "Gachalei".*

- ➔ *Il prend des charbons brillants (si on insérait un morceau de bois, il s'enflammerait).*
 - *Tout d'abord, nous suggérons que Gachalei se réfère aux charbons qui s'éteignent - ce qui implique que les charbons scintillants sont appelés Esh ;*
 - *Ensuite, nous suggérons que "Esh" impose une flamme - nous rejetons cette idée, car elle dit "Gachalei", donc il prend des charbons scintillants à la place - cela montre que les charbons scintillants ne sont pas appelés Esh !*
 - *Rav Sheshet :*
 - *Tout d'abord, nous suggérons que Gachalei se réfère à des charbons qui s'éteignent ou qui scintillent (peu importe) - nous rejetons cette idée, parce qu'il est dit "Esh" (cela exclut les charbons qui s'éteignent) ;*
 - *Ensuite, nous disons que s'il n'y avait eu que "Esh", il faudrait une flamme - nous rejetons cette proposition parce qu'elle dit "Gachalei" ;*
 - *Par conséquent, il prend des charbons brillants [qui sont appelés Gechalim et Esh].*
 - *Cela montre que les charbons ne sont pas appelés Esh (s'il avait écrit seulement "Esh", nous aurions besoin d'une flamme), contrairement à Rebbi !*

 - *Réponse 1 (Abaye) :*
 - *Nous suggérons d'abord que Gachalei se réfèrent à des charbons qui s'éteignent ou qui brillent - nous rejetons cette idée, car il est dit "Esh" ;*
 - *Ensuite, il est dit que s'il n'avait écrit que "Esh", nous aurions autorisé une flamme ou des charbons scintillants - puisqu'il est également dit "Gachalei", des charbons scintillants sont nécessaires.*
 - *Rava : Comment pourrait-on apporter une flamme sans charbons !*
 - *Dans le cas où il oint un kéli avec de l'huile, et qu'il prend ainsi le feu.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *C'est inconvenant devant un roi mortel (ça dégage de la fumée) - d'autant plus qu'on ne le fait pas devant Hash-m !*
- **Réponse 2 (Rava) :**
 - *Nous suggérons d'abord que Gachalei ne se réfère qu'aux charbons qui s'éteignent, et non aux charbons qui brillent - nous rejetons cette idée, car il est dit "Esh" ;*
 - *Ensuite, il dit que s'il n'avait écrit que "Esh", nous aurions autorisé une moitié de charbon et une moitié de flamme - au moment où il les apportera [au Kodesh ha'Kodoshim], ils seront tous des charbons !*
 - *"Velakach Malei ha'Machtah Gachalei Esh" stipule qu'à partir du moment où il les prend, ce sont tous des charbons.*

Omémot s'écrit-il avec un Aleph ou un Ayin ?

➔ *Rav Chisda bar Avdimi : Nous apprenons de "Arazim Lo Amamuhu" (il s'écrit avec un Ayin).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

- ➔ *Si le korban a touché la paroi céramique du four [la surface extérieure de la viande a été cuite par le four et non par le feu, donc] il faut enlever une couche de viande à l'endroit qui a été touché ;*
- ➔ *Si du jus s'est égoutté sur le Cheres (argile et est cuit à travers ce contact) et a éclaboussé de nouveau sur le Korban, on doit enlever [plus qu'une couche de viande] de cet endroit [car la goutte est absorbée] ;*
- ➔ *Si le jus s'est égoutté sur la farine, il faut en retirer une poignée [et la brûler, car le jus est cuit par la farine et absorbé par celle-ci].*
- ➔ *Si le korban a été enduit d'huile de Téruma :*
 - *Si les Chaburah (propriétaires du Korban) sont des Kohanim, ils peuvent le manger ;*
 - *S'ils sont Yisraelim :*
 - *Si le korban est cru, nous le rinçons ;*
 - *Si le korban a été rôti, nous enlevons la couche extérieure.*
 - *Si le korban a été enduit d'huile de Ma'aser Sheni, il (le propriétaire de l'huile) ne peut pas leur faire payer, car nous ne pouvons pas vendre Ma'aser Sheni à Jérusalem.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com